

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

AFRICA-EUROPE
ENLARGED EXPERTS MEETING
2 - 4 DECEMBER 2004
ADDIS ABABA, ETHIOPIA

DEBATE ON PEACE AND SECURITY IN AFRICA

Debate on Peace and Security in Africa

I. INTRODUCTION

1. The new Peace and Security architecture of the African Union recorded some significant progress in recent months. At its 2nd Extraordinary Session held in Sirte, Libya, in February 2004, the Assembly of the Union adopted a Policy Framework for the Establishment of the African Standby (ASF) and the Military Staff Committee (MSC), which provides for the establishment of regional brigades and a command structure at the Headquarters of the Union. Another milestone achievement at the Sirte Summit was the adoption of a Solemn Declaration on the Common African Defence and Security Policy (CADSP), which endows the Union with a mechanism to promote collective and common positions on matters related to defence and security, as well as to promote mutual trust and confidence among African States.

2. This report presents an overview and updates on peace and security matters that the African Union is dealing with, since the last Africa-Europe Summit, held in Dublin, in February 2004. It covers developments in the following areas: the operationalization of the Peace Facility; the operationalization of the Peace and Security Council (PSC) of the African Union; conflict situations: Burundi, Central African Republic, Comoros, Côte d'Ivoire, Darfur, Democratic Republic of Congo, Equatorial Guinea, Liberia, Somalia, and Southern Sudan and Western Sahara; International Conference on the Great Lakes Region; Reforming/Restructuring the UN Security Council; Small Arms and Light Weapons; Landmines; Terrorism and Mercenarism.

3. During the period in review the Commission continued to work in close collaboration with its Partners to accomplish various tasks in these different areas.

II. L'OPERATIONALISATION DE LA FACILITE D'APPUI A LA PAIX

4. Lors de son Sommet de Maputo, en juillet 2003, la Conférence de l'Union a demandé à l'Union européenne (UE) de mettre en place une Facilité d'appui à la paix, pour financer les opérations de soutien à la paix et de maintien de la paix conduites sous l'autorité de l'UA, afin de renforcer la capacité de l'Union à s'acquitter pleinement de son rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et

de la stabilité en Afrique. Le Sommet a demandé à la Commission de l'UA d'entrer en liaison avec la Commission européenne (CE) pour mettre au point les modalités et le fonctionnement de cette Facilité, qui devra être durable et réalimentée à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

5. Dès après le Sommet de Maputo, des mesures furent prises en vue de la mise en place de la Facilité, y compris des consultations entre la Commission de l'UA et la Commission européenne. La proposition de financement fut soumise, à la fin du mois de mars 2004, par la Commission européenne au Comité FED, qui l'approuve. Il convient de rappeler que, conformément au principe d'appropriation qui sous-tend la Facilité, chaque opération à financer doit être initiée par l'UA et/ou l'Organisation régionale concernée. En règle générale, lorsqu'une Organisation régionale prend l'initiative d'une opération, celle-ci doit recevoir l'approbation politique de l'UA. Les opérations de soutien à la paix financées par la Facilité doivent être conformes aux principes et objectifs des Nations unies. A cet égard, l'approbation des Nations unies au sens large du terme sera sollicitée.

6. Depuis l'adoption de la Facilité, nombre d'opérations ont bénéficié du mécanisme de financement qu'elle prévoit. C'est ainsi que deux requêtes ont été soumises à l'UE s'agissant de l'opération en cours au Darfour. La première requête a porté sur un montant de 12 millions d'Euros pour financer la Mission africaine au Soudan (AMIS I), déployée dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire du 8 avril 2004 et de l'Accord du 28 mai 2004 sur les modalités de mise en place de la Commission de cessez-le-feu et le déploiement des observateurs.

7. La deuxième requête a été introduite après la décision du Conseil de Paix et de Sécurité du 20 octobre 2004, autorisant le renforcement de l'AMIS dont les effectifs doivent passer à 3320 hommes. Cette requête porte sur un montant d'un peu plus de 100 millions de dollars.

8. Il convient, par ailleurs, de mentionner que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale a introduit une requête en vue du financement des activités de la Force multinationale déployée en République Centrafricaine (FONUC). Cette force a notamment pour mandat d'accompagner le processus de transition et de réconciliation nationale en RCA et, partant de faciliter le retour rapide à l'ordre constitutionnel et la restauration de la paix. En vue d'accélérer l'instruction de la requête de la CEMAC, une mission de l'UA s'est rendue en RCA

du 18 au 22 octobre 2004, où, conjointement avec l'UE, elle a évalué les besoins de la FOMUC.

9. D'autres requêtes seront également introduites en relation avec d'autres conflits. De ce point de vue, il convient de mentionner la Somalie, compte tenu de l'engagement pris par les organes compétents de l'UA à y appuyer le processus et les institutions de transition.

10. Enfin, dans le cadre du volet renforcement des capacités de la Facilité, la Commission de l'UA a soumis une requête en vue du renforcement des capacités de l'UA et des Organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité. Des consultations sont en cours entre la Commission de l'UA et celle de l'UE pour convenir de la date de la 1^{ère} réunion de la Commission conjointe de coordination prévue dans le cadre de la Facilité. Cette réunion fera le bilan des progrès accomplis depuis la mise en place de la Facilité.

11. En conclusion, près de 9 mois après sa mise en place, la Facilité a démontré qu'elle constitue un instrument essentiel dans le renforcement des capacités africaines à conduire des opérations de maintien de la paix. Elle témoigne également de la coopération de jour en jour plus étroite entre l'UA et l'UE.

II. OPERATIONALIZATION OF THE PEACE AND SECURITY COUNCIL (PSC) OF THE AFRICAN UNION

12. It would be recalled that the Peace and Security Council (PSC) was operationalized on 16 March 2004, and subsequently launched in a solemn ceremony, at the level of Heads of State and Government, in Addis Ababa, on 25 May 2004. The launching ceremony brought together high-level representatives from Africa's Partners, the UN and other members of the international community, who also participated at the 9th meeting (first open meeting) of the PSC, as observers.

13. Since its inception in March 2004, the PSC has been intimately involved in many of the conflict situations on the continent, including Burundi, Comoros, Côte d'Ivoire, Central African Republic, Darfur, Democratic Republic of Congo, Equatorial Guinea, Liberia, the International Conference for the Great Lakes Region, Somalia, and Southern Sudan. To this effect, the PSC has held 19 meetings between 16 March and 10 November 2004.

14. Some landmark decisions were taken and significant progress made in these conflict situations: the renewal of the mandate of the African Mission in Burundi until it was replaced by the UN Mission; the deployment of an African Mission in Darfur and its subsequent expansion; the establishment of an AU Liaison Office in Nairobi for the International Conference for the Great lakes Region; the establishment and strengthening of AU field Offices in Côte d'Ivoire, Liberia and Sudan; as well as the decision to deploy an Observer Mission in Somalia.

15. With regard to the operationalization of the PSC, the Commission continued to take important steps toward the full operationalization of the PSC and its subsidiary bodies. The main development in this area was the convening of the first Meeting of the Military Staff Committee (MSC), provided in Article 13 (paragraphs 8 - 12) of the PSC Protocol. The meeting brought together chiefs of Defence and senior military staff of AU Member States on 18 October 2004.

16. The main challenges however, remain in the following areas:

- ensuring the effective functioning of the PSC, including the establishment of its Secretariat;
- ensuring the operationalization of the African Standby Force (ASF) and the effective functioning of the Military Staff Committee;
- Operationalizing the Panel of the Wise and the establishment of a full-fledged Early Warning Unit; and
- Operationalizing all other aspects of the PSC Protocol.

III. EVOLUTION DES SITUATIONS DE CONFLICT

Le Burundi

17. Il souviendra que, le 21 mai 2004, le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1545, autorisant le déploiement de l'Opération des Nations unies au Burundi (ONUB), pour remplacer la Mission africaine au Burundi (MIAB), qui avait été autorisée par l'Organe Centrale du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits du 2 avril 2003, mais renouvelée deux fois par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS). La passation a eu lieu à Bujumbura, le 1^{er} juin 2004.

18. La situation politique au Burundi se caractérise aujourd'hui par une crise qui prend sa source dans la question du partage du pouvoir et la division qui existe au sein de la classe politique.

19. La signature à Pretoria le 06 août 2004 d'un Accord sur le partage du pouvoir au Burundi par vingt des trente partis politiques, a engendré des dissensions au sein de la classe politique burundais éclatée en deux camps antagoniques autour de cette question. Les dix (10) partis dits Tutsi l'ont rejeté, au motif qu'il ne prend pas en compte leurs préoccupations.

20. Le massacre du camp de réfugiés de Gatumba survenu dans la nuit du 13 au 14 août et revendiqué par le PALIPEHUTU- FNL d'Agathon Rwasa, qui est le seul mouvement rebelle Hutu à être en dehors du processus de paix, a aggravé le clivage entre les burundais.

21. La situation au Burundi s'est davantage compliquée avec la décision du 22^{ème} Sommet régional sur le Burundi, tenu à Dar-es-Salaam, 18 août 2004, demandant d'entériner l'incorporation dans le projet de constitution post-transition et surtout, de demander au Président de la République de travailler à l'organisation des élections conformément au calendrier indiqué dans le communiqué final du Sommet, en tenant dûment compte des dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix et réconciliation au Burundi.

22. Le Président de la République a entrepris des mesures à mettre en oeuvre les décisions du Sommet en nommant le 02 septembre 2004 les membres de la Commission Electorale Nationale indépendante. Le président a convoqué et tenu un Conseil des ministres extraordinaire consacré à l'examen du projet de constitution post-transition. Les partis non-signataires ont le 23 août 2004, ils ont adressé une lettre au Président et au Vice-président, leur demandant de mettre en place «un cadre approprié de négociation, en vue de rechercher les compromis et le consensus nationaux nécessaires sur l'épineuse question du partage du pouvoir ».

23. Le sommet de Nairobi a également décidé que le projet de Constitution devrait être avalisé avant le 25 octobre 2004 en tant que Constitution intérimaire et jusqu'au référendum, afin de faciliter le processus électoral comme suit :

- 22 décembre 2004, le référendum ;
- le 9 février 2005, les élections au niveau des "collines", l'échelon le plus bas des collectivités locales ;

- le 23 février 2005 celles des conseillers communaux ;
- le 9 mars 2005, les législatives ;
- le 23 mars 2005 les sénatoriales ;
- le 22 avril 2005, l'élection présidentielle.

24. L'UPRONA et ses alliés se sont finalement ralliés au projet de constitution post-transition. Le processus électoral bénéficiera d'un environnement plus favorable et que l'ensemble des échéances sera, sans aucun doute, respecté. Des confrontations armées entre le CNDD-FDD et le PALIPEHUTU-FNL ont eu lieu récemment dans la province de Kabezi et Mubone. Six combattants du FNL ont été tués. Le FNL a mené des attaques à Muyinga au sud du Burundi. Un trafic intense d'armes aurait en ce moment lieu en provenance de la Tanzanie, du Rwanda et de la RDC vers le Burundi. La circulation des armes continue autour comme à l'intérieur du pays.

25. La Commission de l'union africaine en étroite collaboration avec l'Union européen devraient déployer les efforts nécessaires pour participer au processus électoral et assurer la réussite du referendum du 22 décembre 2004. Comme garant de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi, l'Union africaine devra assurer une présence réelle sur le terrain pour aider les parties burundaises à surmonter leurs difficultés et avoir une transition dans l'harmonie et la réconciliation. A cet effet, l'Union africaine demande aussi le soutien de l'Union européen pour assurer la protection des hommes politiques et des institutions au Burundi joue davantage un rôle clef dans les futures élections en cours, ce qui ne manquera pas de rehausser son prestige et sa présence.

Les Comores

26. L'OUA/UA s'est impliquée, depuis 1997, dans le règlement de la double crise séparatiste et institutionnelle qui a éclaté aux Comores au cours de cette même année. Ces efforts ont abouti à l'Accord-cadre du 17 février 2001 sur la réconciliation nationale aux Comores ainsi qu'à l'Accord du 20 décembre 2003 sur les Dispositions transitoires aux Comores.

27. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet Accord, l'UA a dépêché une Mission d'observation civile et militaire pour superviser et créer les conditions propices au bon déroulement des scrutins des 14 et 21 mars 2004, et des 18 et 25 avril 2004, respectivement.

28. Ces scrutins, gagnés d'une façon écrasante par les Iles, ont permis l'installation effective des Assemblées des Iles et de l'Assemblée de l'Union, la formation, le 17 juillet dernier, d'un Gouvernement d'union nationale - boycotté seulement par l'Ile autonome de Ngazidja (Grande Comore) - ainsi que l'installation officielle, le 29 octobre 2004, de la Cour Constitutionnelle. Depuis son installation, l'Assemblée de l'Union a déjà adopté les textes de lois organiques relatives à la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, l'Organisation judiciaire et le Statut de la Magistrature.

29. Cependant, les travaux de l'Assemblée de l'Union connaissent un blocage consécutif au désaccord des parties sur certains projets de lois organiques, particulièrement celui relatif au partage des compétences entre l'Union et les Iles autonomes, en matière politique, sécuritaire, budgétaire et douanière. Ce désaccord risque d'annihiler tous les efforts consentis jusqu'ici pour résoudre la crise des Comores. L'assemblée de l'Union connaît également des problèmes d'ordre logistique et financier. Il s'agit notamment du manque d'experts juristes en droit constitutionnel et du fédéralisme, des problèmes d'ordre logistique et de l'insuffisance des ressources financières nécessaires au bon fonctionnement de l'institution parlementaire.

30. Les résultats atteints aux Comores ont été rendus possibles par la collaboration étroite qui s'est instaurée entre l'UA et ses partenaires, notamment la France, qui représente les intérêts de l'Union européenne aux Comores. Dans le cadre de cette coopération, l'UA avait reçu une contribution de la France de 114 374,88 USD pour financer l'opération de ramassage des armes à Anjouan, de décembre 2001 à février 2002.

31. L'UA a, également, reçu un soutien financier de l'ordre de 200 000 euros (248 000 USD), dont 100 000 pour soutenir le processus de réconciliation nationale aux Comores et 100 000 pour assister dans l'organisation des élections législatives et dans le parachèvement de la mise en place des institutions de l'Union des Comores. Au mois de juin 2004, 207 407,48 USD de cette contribution avaient été déjà utilisés, notamment dans la gestion des ressources humaines, les missions officielles, l'équipement et les fournitures de bureau.

32. L'UA a, enfin, reçu un montant de 748 369 USD de l'Afrique du Sud, qui a été versé au Fonds pour la paix de l'UA. Une grande partie de cette contribution a été déjà consommée dans le cadre de la mission de l'UA d'observation des scrutins de mars et avril 2004 aux Comores. Il faudrait rappeler que cette mission avait une composante civile et militaire.

33. Aux termes de l'Accord du 20 décembre 2003, la communauté internationale s'est engagée à accompagner les efforts des parties comoriennes, y compris le processus électoral, par l'octroi d'une aide spécifique. A cet égard, un Fonds fiduciaire, géré par le PNUD, a été mis en place. L'UA a apporté à ce Fonds une contribution financière de 150 000 dollars, en appui au processus électoral.

34. L'UA, en collaboration étroite avec ses partenaires est appelée à relever les défis suivants :

- le désaccord entre les parties sur certaines lois organiques devant réglementer le Nouvel Ensemble Comorien (NEC) ;
- les difficultés d'ordre technique et financier auxquelles fait face l'Assemblée de l'Union des Comores ;
- la reconstruction socio-économique des Comores. Les Comores font face actuellement à de graves difficultés économiques consécutives à la longue crise, à la fois politique et séparatiste, qu'elles viennent d'endurer ;

35. L'UA, en étroite collaboration avec ses partenaires, dont l'Union européenne, devraient rester impliquée dans le règlement de la crise des Comores. Un appel pressant devrait de nouveau être lancé aux parties comoriennes pour qu'elles continuent à faire montre de l'esprit de compromis, surtout dans le cadre de l'analyse et du vote des lois organiques, en particulier, d'éviter toute démarche susceptible de générer des tensions et de remettre en cause les progrès accomplis jusqu'ici. L'UE pourrait envisager de fournir un effort pour assister financièrement et techniquement la jeune institution parlementaire des Comores.

36. En étroite collaboration avec l'Ile Maurice, l'Afrique du Sud, l'Union des Comores, la communauté internationale, et particulièrement avec l'Union européenne, l'UA devrait poursuivre ses efforts visant à organiser, dans les meilleurs délais, la Table ronde des donateurs des Comores, en vue de mobiliser les ressources nécessaires au redressement et à la reconstruction socio-économique de l'Archipel. L'appui de l'UE dans l'organisation de cette Table Ronde ainsi que le déblocage d'une aide financière aux Comores seraient vivement appréciés.

La Côte d'Ivoire

37. Depuis l'éclatement de la crise en Côte d'Ivoire, l'Union africaine (UA) a continué à apporter son appui aux efforts de la CEDEAO et des Nations unies, et à accompagner ceux entrepris par les parties ivoiriennes. Les différents niveaux d'intervention de l'UA dans la gestion de la crise concourent à un seul et même objectif, à savoir: la restauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Côte d'Ivoire. A cet égard, la Conférence, le Conseil exécutif, le Président de la Commission, l'Organe central du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits/Conseil de Paix et de Sécurité, le Représentant spécial du Président de la Commission en Côte d'Ivoire et le Bureau de liaison, ainsi que les fonctionnaires chargés du suivi de cette situation, sont autant d'acteurs qui participent à la formulation de l'implication de l'UA.

38. A cet effet, la 97^{ème} session ordinaire de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que les 3^{ème} et 5^{ème} session du Conseil exécutif ont respectivement examiné la situation en Côte d'Ivoire. D'abord, pour soutenir la demande formulée par la Côte d'Ivoire et la CEDEAO en vue du déploiement rapide d'une force de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Ensuite, pour soutenir les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis depuis la Table ronde d'Accra, du 7 mars 2003. Enfin, pour exprimer sa préoccupation face à la détérioration du climat politique, marquée par le blocage de la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et de l'activité gouvernementale, ainsi que par la persistance de violences. Depuis son entrée en fonction, le Conseil de Paix et de Sécurité s'est réuni à quatre reprises pour examiner la situation en Côte d'Ivoire.

39. Dans le même temps, à travers son Représentant spécial en Côte d'Ivoire, l'UA a continué à user d'une diplomatie de proximité au niveau des parties ivoiriennes, et d'une politique de concertation avec les partenaires régionaux et internationaux, ainsi que dans le Comité de suivi, au sein duquel il siège. Ces efforts ont, d'une part, contribué à mettre fin au blocage, né des conséquences des événements des 25, 26 et 27 mars 2004, et d'autre part, abouti à la convocation de la Réunion de haut niveau sur la situation en Côte d'Ivoire, tenue à Accra, les 29 et 30 juillet 2004.

40. La réunion d'Accra marque une étape importante dans le processus de réconciliation nationale. L'Accord d'Accra III qui en a résulté a permis de mettre fin au blocage du processus de paix. D'une part, par l'acceptation du principe de

la relance effective de l'activité gouvernementale avec le retour, au Gouvernement, des ministres limogés et par la délégation des pouvoirs au Premier ministre. D'autre part, par l'engagement du chef de l'Etat ivoirien de faire adopter, au 30 septembre 2004, les textes législatifs prévus dans l'Accord de Linas-Marcoussis, et des Forces nouvelles de mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation, et réinsertion, au plus tard le 15 octobre 2004.

41. Cependant, une semaine après Accra, des divergences sont très vite apparues sur l'interprétation du paragraphe 6 de l'Accord d'Accra III. Le G7 – coalition de quatre partis politiques et des trois ex-mouvements rebelles – a prétendu qu'en vertu de ce paragraphe, la révision de l'article 35 portant éligibilité du Président de la République doit se faire sans soumettre le texte à référendum. Par contre, le Président Gbagbo et ses partisans ont soutenu qu'en vertu de l'article 126 de la Constitution que même l'Accord de Linas-Marcoussis n'a pas remise en question, cette révision doit être impérieusement soumise à référendum. Néanmoins, cette divergence n'a pas empêché le Président Gbagbo d'honorer ses engagements. Le 9 août, date du premier Conseil des Ministres ayant réuni tous les membres du gouvernement, toutes tendances confondues, il a signé deux décrets. L'un, portant réintégration des ministres congédiés du Gouvernement le 18 mai 2004, et l'autre portant délégation de pouvoirs au Premier ministre.

42. Par ailleurs, le projet de loi portant modification de la Commission électorale indépendante (CEI) a également fait l'objet de sérieuses controverses. Le G7 a tenu à ce que les trois ex-mouvements rebelles soient représentés chacun par deux (2) personnes au sein de la CEI, au même titre que les partis politiques qui en sont déjà membres. Par contre, le camp présidentiel a soutenu que les Forces nouvelles qui constituent une coalition avec un commandement unifié ne peuvent avoir tant de représentants. Même si le principe de la présence des Forces nouvelles, aussi bien au sein de la Commission que de son bureau a été acquis, le nombre de places à leur accorder a constitué une véritable pomme de discorde.

43. Dans le même temps, il n'y a pas eu de réelles avancées au niveau de l'Assemblée nationale qui, tout au long de sa session extraordinaire, du 11 août au 28 septembre 2004, n'a adopté qu'un seul texte, notamment celui portant sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sur fonds publics. Ainsi, sur un total de seize (16) textes législatifs issus de l'Accord de Linas-Marcoussis, sept (7) seulement ont été adoptés. Du fait des piétinements des débats parlementaires, qui a entraîné le retrait du G7 de l'Assemblée

nationale, le chronogramme fixé par l'Accord d'Accra III, n'a pas pu être respecté.

44. S'agissant du programme DDR, les préparatifs conduits par les FANCI et les FAFN, avec le concours des forces impartiales, étaient encourageants. Un peu plus de 3 000 enfants soldats identifiés par l'UNICEF étaient éligibles au processus DDR. Toutefois, quelques questions méritaient encore d'être examinées, notamment le financement de l'opération qui devait être bouclée avant la phase opérationnelle du DDR, c'est-à-dire le 15 octobre ; la sécurisation de la zone nord après le désarmement ; le sort des soldats recrutés après septembre 2002 ; le traitement des combattants non ivoiriens etc.

45. Dans sa tentative de créer une nouvelle dynamique et surtout de favoriser le déclenchement du processus DDR, le Président Gbagbo a invité tous les signataires des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, ainsi que les chefs des FANCI, des FAFN et des forces impartiales (ONUCI et Licorne) à Yamoussoukro, le 11 octobre. La branche politique des Forces nouvelles a décliné l'invitation. Le 12 octobre, dans son message à la Nation, le chef de l'Etat ivoirien a levé toute équivoque. Il a notamment déclaré qu'« aucune révision constitutionnelle ne se fera en dehors des règles établies par la loi fondamentale elle-même qui prescrit, en ce qui concerne l'article 35 qui nous intéresse ici, le vote du projet de révision par les 2/3 des députés et la soumission obligatoire du texte à référendum ». Il s'est, en outre, engagé à introduire le projet de révision dudit article au Parlement, dès que le désarmement va débiter. Le 13 octobre, le Président Gbagbo a reçu au Palais présidentiel les signataires des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, à l'exception des Forces nouvelles qui ont boycotté cette rencontre. A cet égard, elles ont déclaré que tant que les réformes politiques prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis ne seront pas adoptées et mises en œuvre, le processus du DDR ne démarrera pas.

46. Les positions inconciliables des deux camps se sont radicalisées et ont donné lieu à un regain de tension et à la résurgence de l'insécurité dans le pays. La reprise des travaux à l'Assemblée nationale depuis le 6 octobre n'a guère fait avancer les choses. La proposition d'accorder trois (3) places aux Forces nouvelles au sein de la CEI a été rejetée par les ex-rebelles qui, depuis Bouaké ont déclaré qu'elles ne pouvaient être représentées que par six (6) personnes.

47. Le 25 octobre, les Forces nouvelles ont prétendu avoir saisi un véhicule de 10 tonnes, parti selon elles de Yamoussoukro et chargé d'armes lourdes destinées au sergent Ibrahim Coulibaly dit « IB » soupçonné d'être de

connivence avec le régime d'Abidjan. Accusation rejetée par le porte-parole du Président Gbagbo et celui d'IB. Le 28 octobre, M. Guillaume Soro a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a dénoncé l'attaque qui devait s'opérer sur deux fronts à l'Ouest. Il a alors déclaré que « le désarmement ne peut plus être d'actualité puisque la guerre n'est pas finie ». Dans le même temps, il a rappelé ses ministres en consultation à Bouaké et décrété le couvre-feu dans les zones placées sous son contrôle.

48. Les Conseils de ministres déjà boycottés par le Front populaire ivoirien (FPI), qui avait au passage demandé la démission du Premier ministre, le sont désormais par les Forces nouvelles. Dans ce climat de tension extrême, les « Jeunes patriotes » saccagent les sièges des journaux de l'opposition, les biens de certains dirigeants de l'opposition et sabotent les émetteurs de RFI et BBC à Abidjan, tandis qu'en zone rebelle des manifestations anti-Gbagbo et contre le DDR se succèdent. La non adoption par l'Assemblée nationale des réformes politiques prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis et le non démarrage du Programme DDR, conduit une fois de plus au blocage du processus de réconciliation nationale.

49. Les 4 et 5 novembre 2004, l'armée ivoirienne lancent des raids aériens dans les villes Bouaké et Korhogo, tenues par les Forces nouvelles, causant ainsi plusieurs dégâts. Ces frappes aériennes qui se sont poursuivies le 6 novembre au-dessus de Bouaké, ont touché les positions françaises, faisant neuf (9) morts et trente huit (23) blessés parmi leurs éléments. En représailles, la Force Licorne a abattu les aéronefs de l'aviation militaire ivoirienne. Ce qui a provoqué une vague de manifestations anti-françaises à Abidjan où les intérêts français ont été pris à partie et les ressortissants occidentaux, en général, et français, en particulier, ont été dépouillés de leurs biens. Rassemblés au 43^{ème} Bataillon d'infanterie de marine à Port Bouet, ils ont été dans leur grande majorité rapatriés en France et vers d'autres destinations.

50. Profondément préoccupé par la reprise des hostilités, le Président de la Commission, M. Alpha Oumar Konaré, a appelé les deux parties au maximum de retenue. Il les a exhortées à abandonner le recours à l'option militaire et à s'engager dans le processus de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III. Dans le même temps, il est resté en contact étroit avec le Président Olusegun Obasanjo du Nigeria, Président de l'Union africaine afin de rechercher, en accord avec les pays de la région, les meilleurs moyens susceptibles de mettre fin à la crise.

51. De son côté, le Conseil de sécurité a condamné l'attaque menée contre les forces françaises à Bouaké, ainsi que tout effort par l'une quelconque des parties, d'envoyer des forces dans la zone de confiance. Il a demandé la cessation immédiate de toutes les opérations militaires menées par les parties ivoiriennes et la pleine application de l'Accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003. Le Conseil a confirmé que les Forces françaises et l'ONUCI sont autorisées à utiliser tous les moyens nécessaires pour exécuter pleinement leur mandat, conformément à la résolution 1528(2004) du 27 février 2004. Il a aussi confirmé que l'ONUCI, dans ses capacités et ses zones de déploiement, est autorisée à empêcher toute action hostile, en particulier, à l'intérieur de la zone de confiance. Le Conseil de sécurité a également exprimé son intention d'examiner rapidement les prochaines actions à prendre, y compris les mesures individuelles. Des démarches ont été entreprises pour envisager l'adoption d'une résolution visant à imposer des sanctions à la Côte d'Ivoire.

52. Pour sa part, le Président Olusegun Obasanjo, Président de l'Union africaine, a eu des consultations avec la Commission de l'UA, conduite par son Président, M. Alpha Oumar Konaré et M. Nana Addo Akufo-Addo, Ministre ghanéen des Affaires étrangères, représentant le Président John Kufuor, Président de la CEDEAO, à Ota, au Nigeria, le 6 novembre 2004. Le Président de l'UA a exprimé sa profonde préoccupation face à cette escalade qui est contraire au processus de réconciliation nationale, tel qu'exprimé dans les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Après consultations, l'UA et la CEDEAO ont demandé à toutes les parties de cesser immédiatement les hostilités ; elles ont également décidé de mettre en place une Commission de haut niveau, chargée de traiter des questions politiques et ont, en outre, demandé aux Nations unies de changer le mandat et les règles d'engagement de leur force en Côte d'Ivoire pour leur permettre de prévenir des cas de violence.

53. Le 7 novembre 2004, le Président de la Commission de l'UA, M. Alpha Oumar Konaré, rappelant le communiqué de presse publié à Ota, au Nigeria, a exprimé sa grave préoccupation devant la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire. Il a condamné les attaques menées par les forces gouvernementales contre diverses localités du Nord du pays, y compris celles dirigées contre les forces françaises de l'Opérations Licorne. Il a condamné également les violences en cours à Abidjan, y compris celles exercées contre les biens des dirigeants de l'opposition et les médias, ainsi que les attaques dirigées contre les ressortissants étrangers et leurs biens, en particulier les citoyens français et leurs biens. Il a, en outre, exprimé son appui à la Déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations unies, en date du 6 novembre 2004. En particulier, il s'est félicité de la

décision de changer les règles d'engagement de l'ONUCI, tel que l'a demandé la réunion consultative UA/CEDEAO, tenue à Ota. Au titre du suivi de la décision adoptée à cette occasion, le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud a reçu mandat d'entreprendre d'urgence une mission, en consultation avec le Président de l'Union africaine, en vue de promouvoir une solution politique.

54. Le Conseil de Paix et de Sécurité, réuni en sa dix-neuvième session, le 8 novembre 2004, pour examiner la situation en Côte d'Ivoire a exprimé sa profonde préoccupation devant la récente détérioration de la situation en Côte d'Ivoire. Il a endossé la Déclaration du 6 novembre 2004, publiée à Ota et le Communiqué du 7 novembre 2004, publié par le Président de la Commission. Le Conseil a exhorté le Gouvernement de Côte d'Ivoire et toutes les parties concernées de faire preuve d'un maximum de retenue, de maintenir le calme et d'assurer la sécurité et la protection des hommes et des biens. Il a également exprimé sa grave préoccupation face à la détérioration sérieuse de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire, et a appelé la communauté internationale et les agences humanitaires de fournir l'assistance nécessaire aux populations affectées par la crise. Le Conseil a en outre exhorté les parties ivoiriennes à s'engager dans la voie du dialogue et de la négociation sur la base des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Il leur a demandé de coopérer pleinement avec l'ONUCI et la Force Licorne pour maintenir la paix et la sécurité dans le pays. A cet égard, le Conseil s'est félicité de la décision du Conseil de sécurité des Nations unies de renforcer le mandat de l'ONUCI. Il a aussi exprimé son soutien à la décision prise par le Président de l'UA à la suite des consultations de Ota de mandater le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, d'entreprendre une mission urgente en consultation avec le Président de la Commission de l'UA, en vue de promouvoir une solution politique.

55. Dans le cadre de sa médiation, le Président Thabo Mbéki, Président de l'Afrique du Sud a rencontré le Président Gbagbo, à Abidjan, le 9 novembre. Il a ensuite reçu les membres de l'opposition ivoirienne, ainsi que le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, à Pretoria.

56. A l'invitation du Président Olusegun Obasanjo, Président de l'UA, les chefs d'Etat et de Gouvernement africains, réunis à Abuja, au Nigéria, le 14 novembre 2004, après avoir pris note du rapport du Président Thabo Mbeki, ont réaffirmé que les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III demeurent la seule option crédible en vue d'un règlement durable de la crise en Côte d'Ivoire. Le sommet a exprimé son soutien au projet de résolution imposant, entres autres, un embargo sur les armes à toutes les parties en Côte d'Ivoire. Il a en outre demandé la

tenue rapide d'une réunion du Conseil de Paix et de Sécurité au niveau du Sommet.

57. Lors de sa 20^{ème} réunion tenue le 15 novembre 2004, le Conseil de Paix et de Sécurité s'est félicitée de la tenue d'un Sommet de chefs d'Etat et de Gouvernement africains à Abuja et a apporté son appui aux décisions prises à cette occasion. Le Conseil a également noté et exprimé son appui à la demande de la tenue rapide d'une réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement.

58. Le 15 novembre 2004, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1572(2004) proposée par la France. Cette résolution impose un embargo immédiat sur les armes en Côte d'Ivoire pour une durée de treize (13) mois, ainsi que des mesures conditionnelles contre certaines personnalités ivoiriennes, qui prendront effet le 15 décembre pour douze mois, sous réserve de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Marcoussis.

59. La sortie de crise ne peut être envisagée autrement que dans le cadre la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. A cet égard, les efforts de l'UA devront consister à amener le chef de l'Etat ivoirien à procéder à la révision de l'article 35 de la Constitution et les Forces nouvelles à réaliser le programme DDR. Par ailleurs, pour marquer son appui à la résolution 1572 du Conseil de sécurité, l'UA devra œuvrer à la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'embargo.

60. Dans le même temps, l'UA avec le soutien de l'UE, devra œuvrer à la création d'un climat de confiance entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins directement concernés. Toutefois, dans cet effort de pacification, il convient de prendre en compte les préoccupations des jeunes, des femmes, des associations corporatistes et de la société civile dans le processus de réconciliation nationale.

Darfur

61. The conflict in the Darfur region of the Sudan, between the Government of Sudan (GoS) and the rebel forces [Justice and Equality Movement (JEM), and the Sudan Liberation Movement (SLM)] remains a matter of grave concern for the African Union. While there continue to be incidences of violation of the Humanitarian Cease-Fire Agreement, signed in April 2004, it is however important to note that there have been some significant developments in the peace process.

62. It is to be recalled that the 3rd Ordinary Session of the Assembly, held in Addis Ababa, from 6 to 8 July 2004, adopted decision Assembly/AU/Dec.54 (III) on Darfur, in which the Assembly, inter alia, reiterated its serious concern over the prevailing situation in Darfur, particularly the humanitarian crisis and the continued reports of violations of human rights, including attacks against civilians committed by the Janjaweed militia and other non-regular armed groups. In that decision, the Assembly also decided to increase the number of AU observers to a minimum of 80, and underlined the centrality of a political solution and the need for the political dialogue to resume on its scheduled date of 15 July 2004. That decision was instrumental in providing a new momentum to the Darfur political dialogue led by the AU.

63. Beginning with the meeting in Addis Ababa, convened by the AU, from 15 to 17 July 2004, to re-launch the political dialogue, the Parties to the conflict held a number of consultations which culminated in the opening of the political dialogue in Abuja, Nigeria, in August 2004.

64. The Abuja talks have resulted in the signing of important Protocols on the humanitarian, security and political conditions in Darfur, between the GoS and the rebel movements.

65. Following the initial deployment of the African Mission in Sudan (AMIS) to monitor the implementation of the Humanitarian Cease-Fire Agreement, it was assessed that the size of the Mission as well as its logistical capacity was inadequate to effectively monitor a vast region like the Darfur. The Mission was also far inadequate to provide any meaningful security to the hundreds of thousands of internally displaced persons as well as refugees returning to their homes. In addition, there was also the acute need for a civilian police component to assist with the monitoring and building the capacity of the GoS police.

66. It was against this backdrop that the Peace and Security Council, decided at its 17th meeting, held on 20 October 2004, to expand the mandate as well as the force level of AMIS to 3320. The mandate of the expanded Force include:

- to monitor and observe compliance with the Humanitarian Ceasefire Agreement of 8 April 2004 and all such agreements in the future;
- to assist in the process of confidence building;

**Africa-Europe
Peace & Security Page 17**

- to contribute to a secure environment for the delivery of humanitarian relief and, beyond that, the return of IDPs and refugees to their homes, in order to assist in increasing the level of compliance of all Parties with the Humanitarian Ceasefire Agreement and to contribute to the improvement of the security situation throughout Darfur.

67. In follow up to the PSC decision, the expanded African Mission in the Sudan (AMIS) has been deployed to monitor the implementation of the Humanitarian Cease-Fire Agreement. To date, the mission has a total of 769 personnel comprising 153 Military Observers (MILOBs,) 594 Protection Force Members, 11 Ceasefire Commission Members and 11 Support Staff.

68. In order to keep the current momentum of the political dialogue and to ensure the effective implementation of the agreements signed by the parties, with the view to ensure a speedy end to the crisis, the Chairperson of the Commission has established a "Darfur Integrated Task Force (DITF).

69. The fundamental challenge for the Commission remains to be the lack of capacity, especially with regards to peace support missions. Indeed, lack of the Organization's ability to airlift even a limited military operations on the ground in Darfur without the assistance from its partners has hampered its effectiveness. The Darfur crisis illustrates this shortcoming and the need to expeditiously address the issue of capacity for the, with the support of its partners.

70. The AMIS, despite the urgency of its tasks, was hampered from its very inception by lack of capacity. Unavailability of logistical support to transport troops from troop contributing countries to mission areas in Darfur was mired by political considerations, especially, from its partners.

71. Therefore, it is imperative that the EU should, as a priority address the issue of building Africa's capacity to undertake and sustain military missions in crisis areas, particularly in view of the increasing demand for large and complex peace support operations in Africa. In this regard, the training of troops, provision of communication equipments, helicopters and transport aircrafts are some of the logistical issues that need to be addressed in order to make the AU a robust and proactive Organization.

Guinée équatoriale

72. La situation en Guinée équatoriale est marquée par le problème des mercenaires arrêtés à Malabo depuis le week-end du 6 au 7 mars 2004 et leur procès ouvert le 23 août 2004. Ce problème des mercenaires à Malabo reste lié à celui d'Harare où un groupe de 68 personnes a été également arrêté et présenté par les autorités zimbabwéennes comme devant rejoindre le groupe de Malabo afin de perpétrer un coup d'Etat.

73. Le 8 mars en effet, le gouvernement zimbabwéen a annoncé avoir arrêté à l'aéroport d'Harare un Boeing 767-100 avec à son bord 67 mercenaires et trois autres personnes qui attendaient à l'aéroport, dont M. Simon Mann, présenté comme le chef de tout le groupe. Les autorités zimbabwéennes indiquent également que ces mercenaires avaient l'intention de se rendre en Guinée équatoriale afin de faire un coup d'Etat.

74. Le 9 mars, le Président de la Guinée équatoriale, M. Obiang Nguema, annonce à son tour que les forces de sécurité ont arrêté un groupe de 15 mercenaires conduit par un sud-africain du nom de Nick Dutoit. Ce groupe de 15 personnes est présenté comme la tête de pont que devrait rejoindre le groupe arrêté à Harare. Le Président Nguema précise que ce coup de force a été déjoué grâce à l'aide de l'Afrique du Sud, de l'Angola et du Zimbabwe qui l'ont prévenu des manœuvres qui se tramaient dans l'ombre. Il a alors accusé l'opposant équato-guinéen Severo Moto, qui vit en exil en Espagne, d'être l'instigateur de ce coup d'Etat.

75. L'UA a fermement condamné cette tentative d'invasion des mercenaires. Le Président de la commission a dépêché le 22 mars le Vice-Président de la Commission auprès du Président Obiang Nguema afin d'exprimer le soutien de l'UA. Le Président de la Commission a également eu des entretiens avec les représentants de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de la Namibie et de la Guinée équatoriale afin de connaître le traitement qui est fait de cette question de mercenaire au niveau de chaque pays et d'ouvrir les voies d'une coopération afin de constituer un front commun dans la lutte contre le phénomène des mercenaires. Le Président de la Commission s'est également proposé de nommer une personnalité au niveau de la Commission chargée exclusivement de cette question.

76. Au Zimbabwe, le procès s'est rapidement ouvert et s'est achevé le 10 septembre par la condamnation des 65 hommes pris dans l'avion à un an de

prison, des deux pilotes de l'avion à 16 mois et de M. Simon Mann à sept ans d'emprisonnement. A Malabo, le procès s'est ouvert le 23 août. L'UA y a dépêché un observateur. Ce sont 19 personnes qui ont été inculpées: 8 sud-africains, six arméniens et cinq équato-guinéens. Sept chefs d'accusations ont été retenus contre les prévenus, dont celui de terrorisme et de détention d'explosive, de trahison et de délit contre la forme du gouvernement. Mais le 31 août, le procès a été ajourné à la demande du Procureur de la République (accusation) qui a annoncé pouvoir disposer de nouveaux éléments suite à l'arrestation en Afrique du Sud, de M. Mark Thatcher, présenté comme l'un des financiers de l'opération de Malabo.

77. Le procès a repris le 16 novembre 2004. Le Procureur général de la République a requis la peine de mort contre MM. Nick Dutoit et Severo Moto, 102 ans aux membres du gouvernement en exil de M. Severo Moto, 86 ans aux sept autres sud-africains, 62 ans contre l'équato-guinéen Augustin Masoko Abegue, 46 ans contre l'équato-guinéen Antonio Javier Nguema, 26 ans contre les arméniens. Il a néanmoins demandé l'acquittement pour les équato-guinéens Coldo Martinez Nzang, Crispin Ntutumu Owono et Anacleto Oyono Nchama.

78. Le défi qui attend l'UA dans la situation actuelle en Guinée équatoriale est d'encourager le Président Obiang Nguema à faire preuve d'ouverture démocratique, en renouant le fil du dialogue permanent avec les représentants de l'opposition intérieure, de sorte à faire baisser la tension qui existe entre les deux parties. L'UA doit également attirer l'attention des autorités équato-guinéennes sur les questions de respect des droits humains et d'être sensibles aux critiques qui leur sont régulièrement adressées.

79. L'UA aura sans doute besoin d'un appui de l'UE dans la résolution de la crise actuelle entre la Guinée équatoriale et l'Espagne, née de l'acceptation par l'Espagne, d'un gouvernement en exil constitué à Madrid par un opposant en exil, alors même qu'il existe un gouvernement légal en Guinée équatoriale.

LIBERIA

80. L'UA est restée fortement impliquée dans les efforts visant à restaurer la paix et la stabilité au Liberia. Dans le cadre du suivi de cette situation, le Président de la Commission a dernièrement chargé son Envoyé spécial pour le Libéria, l'Ambassadeur Lamamra Ramtane, d'effectuer une mission à Monrovia, en consultation avec les pays de la région et de la CEDEAO. L'émissaire de l'UA

s'était ainsi rendu, du 15 au 30 novembre 2003, successivement au Nigeria, en Guinée, en Sierra Léone et au Libéria.

81. Ses entretiens avec les autorités nigérianes, ainsi que la séance de travail à la CEDEAO, avaient porté sur la nécessité de porter la Mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL) à 15 000 hommes et 1000 policiers pour lui permettre d'assurer le déploiement total ; le déroulement laborieux de la transition au Libéria ; la question de la formation de la police et la restructuration de l'armée, ainsi que le cantonnement et le désarmement des ex-combattants.

82. A Conakry, l'accent avait été mis sur la nécessité d'envisager de nouvelles perspectives dans les relations de la Guinée avec le Libéria ; l'importance de la sécurisation des frontières et le règlement de la question des réfugiés à travers l'application effective du programme DDRR. En Sierra Léone, les entretiens s'étaient surtout focalisés sur la nécessité de réactiver l'Union du Fleuve Mano, qui est une source de stabilité.

83. A Monrovia, l'Envoyé spécial avait pris part à la réunion inaugurale de la Commission nationale du DDRR. Il s'était entretenu avec le Président Bryant, les représentants des Nations unies et de la CEDEAO, ainsi qu'avec les Ambassadeurs des Etats Unis, du Ghana et du Nigeria. Le Président Bryant avait noté avec appréciation l'appui moral et politique que constituerait l'ouverture de la Représentation de l'UA à Monrovia. Il y voyait un soutien indispensable qui, tout en endossant les efforts du gouvernement, devait peser, en tant que de besoin, auprès des factions.

84. Pour sa part, l'UA a procédé récemment à l'ouverture de son Bureau de liaison à Monrovia pour apporter son appui aux efforts de restauration de la paix et de la stabilité au Liberia et pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord global de paix sur le Liberia, signé en août 2003. A cet égard, le Président de la Commission a nommé l'Ambassadeur Noumou Diakite pour diriger ce Bureau.

85. La Mission des Nations unies au Liberia (UNMIL) a commencé le programme de désarmement le 15 avril 2004. A la date du 3 septembre 2004, les statistiques publiées par l'UNMIL révèlent des progrès impressionnants :

- 72652 ex combattants ont été désarmés dont 56501 hommes, 56501 femmes, 5044 enfants soldats (parmi lesquels 3753 garçons et 1191 filles). En pourcentage, il y a 78% d'hommes, 15% de femmes et 7% d'enfants soldats (parmi lesquels 5% de garçons et 2% de filles);

- 579 étrangers figurent au nombre des désarmés, dont 5 Burkinabé, 13 Ghanéens, 293 guinéens, 113 Ivoiriens et 155 Sierra Léonais. Tous ces étrangers seront rapatriés dans leurs pays respectifs, en dépit du souhait exprimé par certains hommes politiques de les juger comme des mercenaires;
- En ce qui concerne les armes et les munitions, 21 394 armes et 22 580 munitions ont été récupérées.

86. La seconde phase, c'est-à-dire la réhabilitation et la réinsertion risque de se heurter au manque de moyens financiers. Toutefois, l'UNMIL est convaincue que la communauté internationale prendra ses responsabilités au moment opportun, afin d'éviter une nouvelle situation de chaos au Libéria. Il convient toutefois de signaler que la fin de l'opération désarmement s'est terminée dans la violence, à Monrovia. A cet égard, le Président de la Commission a publié un communiqué dans lequel il a condamné ces actes qui ont entraîné des pertes en vies humaines et la destruction des biens, et a exhorté les parties libériennes de coopérer pleinement avec le Gouvernement de transition.

République centrafricaine (RCA)

87. Depuis mars 2004, la situation en République centrafricaine (RCA) est surtout marquée au plan politique par l'adoption des différents textes fondamentaux, notamment le code électoral, une nouvelle constitution à soumettre à un référendum, une loi créant la Commission électorale mixte indépendant et une loi sur les partis politiques. Tous les acteurs politiques et l'ensemble de la population sont actuellement engagés dans la préparation du référendum (prévu au cours de ce mois), des élections présidentielle, législatives (entre janvier et mars 2005) et municipales (premier semestre de l'année 2005).

88. Dans le cadre de ce processus électoral, l'ensemble des partenaires extérieurs apporte sur place une assistance tant financière que technique au travers du Comité des partenaires extérieurs de suivi du processus électoral (COPEspe) qui comprend le BONUCA et l'ensemble des agences des Nations unies présentes à Bangui, les ambassades de France, d'Allemagne, et de Chine, l'UE, la FOMUC, la CEMAC, et la CEMI.

89. Mais la situation en RCA reste très fragile au plan sécuritaire et économique. Au niveau sécuritaire, on signale régulièrement des attaques de bandes armées appelées couramment «coupeurs de routes ou zaraguinas» dans plusieurs provinces de l'intérieur du pays. Après les affrontements meurtriers, en

avril 2004, entre les éléments des Forces armées centrafricaines aidés des troupes de la CEMAC et des membres de l'ancienne rébellion du général François Bozizé, des attaques ont été également signalées le 16 novembre à la frontière avec le Soudan où la ville centrafricaine de Birao a été la cible de plusieurs assaillants non identifiés. Le bilan fait état d'une quinzaine de morts et de plusieurs blessés. Au début du mois de novembre 2004, l'armée est tombée dans une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés, sur l'axe Bozoum-Paoua. Plusieurs soldats de l'armée centrafricaine ont été tués.

90. L'insécurité fait peser de réelles menaces sur tout le processus électoral actuellement en cours. Elle pourrait faire douter de la crédibilité même du scrutin, si tant est qu'il venait à se tenir effectivement.

91. La situation économique demeure aussi catastrophique selon le Premier ministre Célestin Leroy-Gaombalet. L'Etat centrafricain est confronté à une crise profonde de trésorerie faute d'activités économiques suffisantes et de recettes fiscales régulières. Les fonctionnaires qui accusent des années d'arriérés de salaire se sont mis récemment en grève. Malgré l'aide de la France et de l'Union européenne, la situation est loin de s'améliorer rapidement.

92. Dans la gestion de la crise centrafricaine, l'UA a reçu l'appui de l'UE dès décembre 2002, au travers d'une contribution financière de 400 000 euros, destinée à appuyer le processus de paix. Mais le coup d'Etat du général François Bozizé du 15 mars 2003 et de plus en plus l'intention de ce dernier de briguer la magistrature suprême de son pays, contrairement à sa déclaration d'avril 2003, ont conduit la Commission de l'UA à suspendre l'ouverture du bureau de liaison de l'UA à Bangui et à revoir son action.

93. A la suite des appels du Secrétariat exécutif de la CEMAC et du Président en exercice de la CEMAC, pour que l'UA apporte un appui financier à la FOMUC, à travers la Facilité à la paix en Afrique mise en place par l'UE, le Président de la Commission a donné son accord et une mission d'évaluation des besoins de la FOMUC a été dépêchée à Bangui, du 17 au 22 octobre 2004. Cette mission a été menée conjointement avec des représentants de l'UE à Bangui.

94. Néanmoins, le défi pour l'UA reste de rétablir la légalité constitutionnelle et de parvenir à une paix durable dans le respect des principes de l'UA. L'UA et l'UE se doivent donc d'accorder une attention particulière à l'avenir politique de la RCA par une assistance accrue aux plans sécuritaire et économique, lorsque de nouvelles institutions seront mises en place à la fin des élections. Une action

commune et concertée, comme celle menée dans le cadre de la Facilité à la paix serait appropriée.

République Démocratique du Congo

95. Depuis le Sommet de l'Union africaine de juillet 2004, la situation en République démocratique du Congo (RDC) est marquée essentiellement par les préparatifs du processus électoral, les efforts visant à mettre en œuvre le Mécanisme de vérification conjoint signé à New York, le 22 septembre 2004, par les gouvernements congolais et rwandais, par les conséquences des massacres de réfugiés congolais perpétrés dans le camp de Gatumba, au Burundi, dans la nuit du 13 août 2004, et par la situation sécuritaire et humanitaire en RDC.

96. Les préparatifs en vue de tenir l'échéance de 2005 pour organiser les élections en RDC ont connu une relative accélération grâce à l'adoption par l'Assemblée nationale, des lois sur la nationalité et sur l'organisation des partis politiques. La loi relative à la question de l'amnistie continue toutefois de diviser l'Assemblée nationale, notamment sur l'adoption d'une définition consensuelle du concept de « crime politique » dont les auteurs sont, de par l'accord global et inclusif, sensés bénéficier de l'amnistie. En outre, les annonces de contribution au budget des élections ne couvrent toujours pas tous les besoins requis pour financer les élections.

97. La première réunion du Mécanisme de vérification conjoint, signé en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 22 septembre 2004, s'est tenue à Kigali, au Rwanda, le 5 octobre 2004. Ont pris part à la réunion, outre les représentants des gouvernements du Rwanda et de la RDC, la MONUC et l'union africaine. Cette première réunion n'a pas permis aux deux parties de s'entendre sur le mode opératoire des comités techniques de vérification. Toutefois, les concertations continuent pour tenter de trouver un compromis entre les parties. L'Union africaine entend s'impliquer à fond dans les activités du mécanisme de vérification, une fois que les conditions auront été réunies pour le rendre opérationnel.

98. A la suite du massacre de plus de 160 réfugiés congolais dans le Camp de Gatumba, au Burundi, le 13 août 2004, la tension avait été très vive entre le gouvernement congolais d'une part, et les gouvernements burundais et rwandais, ainsi que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) d'autre part.

99. Les autorités congolaises avaient été accusées d'être derrière les massacres qualifiés alors par le Burundi, le Rwanda et le RCD de « génocide ». En guise de protestations, le RCD avait suspendu ses activités au sein des institutions de transition et produit un mémorandum « accablant » contre le processus de paix. La médiation conduite par le Président Thabo M'Béki ainsi que les pressions internationales ont permis de faire baisser la tension dans la région et au RCD de reprendre ses activités au sein des institutions de transition. En outre, les réfugiés congolais du Camp de Gatumba ont été éloignés de la frontière et des centaines d'autres ont choisi de rentrer en RDC.

100. Plus d'un an après la mise en place des institutions de transition, et a 8 mois des élections dans le pays, les Kivus, le Katanga et le district de l'Ituri continuent de connaître l'instabilité ainsi que les déplacements massifs de populations consécutifs a cette situation.

Sao Tomé et Príncipe

101. Grâce à l'action prompte d'une Médiation internationale constituée par les Etats membres de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), et l'UA et des pays amis, des négociations ont été engagées avec les militaires insurgés suite au coup d'Etat du 16 juillet 2003. Les évènements ont été vite circonscrits et le 23 juillet le Président élu, Fradique de Menezes, a pu reprendre son fauteuil.

102. Les négociations avec les soldats ont surtout permis de signer un Mémorandum d'entente et de mettre en place une Commission de garantie et d'accompagnement, chargée de veiller à la mise en œuvre des points d'accord contenus dans le Mémorandum et dont l'UA est membre. La Commission de garantie s'est réunie trois fois. L'UA représentée par son Envoyé spécial, Francisco Madeira, a pris part aux deux dernières sessions. Grâce à l'aide et à l'assistance des Etats Unis, de l'Angola et de l'Afrique du Sud, les questions épineuses des militaires et des ex éléments du bataillon Buffalo ont trouvé des débuts de solution.

103. L'un des points majeurs du Mémorandum d'entente a été l'organisation du Forum national qui a eu lieu du 16 juin au 12 juillet 2003. L'UA a assisté à la cérémonie de clôture et a apporté une contribution de 5 000 dollars US. En plus des recommandations adoptées au cours de ces assises, les représentants des organes de souveraineté suivants: la présidence de la République, la Primature, l'Assemblée nationale, la Cour suprême ont adopté une déclaration conjointe dite

Déclaration de Marcelo Da Veiga, par laquelle ils se sont tous engagés à appliquer à travers des mécanismes légaux et constitutionnels les recommandations du Forum national.

104. La fin du Forum national étant apparu comme une normalisation retrouvée, la Commission de garantie et d'accompagnement a officiellement mis fin à sa mission le 12 juillet 2004. Depuis cette date, l'UA assure une sorte de veille pour observer le respect effectif des engagements pris par les différents acteurs politiques, sociaux et militaires saotoméens. Une mission d'évaluation de la situation est prévue à partir de janvier 2005 à Sao Tomé.

105. L'une des actions que pourrait entreprendre par l'UA, en coopération avec l'UE, est d'apporter l'assistance requise pour aider la République de Sao Tomé et Príncipe à gérer au mieux ses ressources pétrolières.

Somalia

106. The IGAD-led Somali National Reconciliation Conference, held first at Eldoret, and subsequently at Mbagathi, Kenya, from 15 October 2002 to mid-October 2004, culminated in the election of vital Transitional Federal Institutions: the Transitional Federal Parliament (TFP), inaugurated on 29 August 2004; the Speaker of the TFP; and the President of the Transitional Federal Government (TFG), H.E. Mr. Abdullahi Yusuf Ahmed, elected on 10 October 2004. For the time being and in view of the security conditions in Somalia, the Transitional Federal Government has been operating from Nairobi, on a dateline to relocate to Somalia before or not later than 15 December 2004. The Transitional Federal Parliament has held several sessions in Nairobi with a view to establishing the relevant legislative framework that will guide the transitional process in Post-Mbagathi Somalia.

107. The African Union (AU) has been closely involved in and continue to support the National Reconciliation Conference, through the Special Envoy of the Chairperson of the Commission. In order to understand the different dynamics of the conflict and to determine a concrete policy, the Commission dispatched a number of consultative and reconnaissance missions to Somalia in 2003 and 2004. In so doing, the AU paid due attention to the request of the Somalis to deploy a mechanism in Somalia to assist with monitoring the cessation of hostilities and other related tasks, within the framework of the Eldoret Declaration.

Africa-Europe Peace & Security Page 26

108. As provided for in the Somali Transitional Federal Charter (Constitution), the President of the TFG has been tasked by the Reconciliation Conference to take measures to establish a Government for the transitional period. In addition, the President has taken the initiative to re-establish Somalia's diplomatic relations with the international community.

109. On 25 October 2004, the newly elected Transitional President of the Somali Republic visited the Commission of the African Union in Addis Ababa, Ethiopia, during which he addressed the eighteenth Meeting of the Peace and Security Council of the African Union. Having expressed his profound gratitude to all those who had contributed unsparingly to the revival of the Somali State and the reconciliation of its people, from the Frontline States of Ethiopia, Djibouti and Kenya, IGAD as a whole, the African Union and the international community, the President made the following request to the African Union and the international community at large:

- The AU must pledge and mobilise a 15 to 20 thousand Peacemaking Force comprising the Frontline States, Africa at large, brotherly Arab States and the rest of the World including Indian Ocean countries;
- Concurrently, about 20 to 30 thousand national security force (Police and Army) must be recruited, trained and equipped to conduct joint operations with the Peacemaking Force;
- The international community has to bear the financial burden of bringing peace and security to Somalia and putting together a reconstruction program of about US\$15 billion, including the security package.

110. Following the visit of Mr. Abdullahi Yusuf, the Commission, in collaboration with the Italian Government cosponsored a 2-day Planning Seminar for the Stabilization of Somalia during the transitional period, in Addis Ababa, from 4 to 5 November 2004. The Seminar brought together Experts from AU Partners, UN Agencies, the Transitional Federal Government, the AU Commission as well as observers from the international community. The purpose of the Seminar was to assist the AU Commission brainstorm on the challenges to the transitional period and how to overcome them. The Seminar came up with a Statement, containing its recommendations/proposals.

111. Given the aforementioned developments and taking into consideration the request of the TFG for the AU, with the assistance of the international community to deploy a Protection and Stabilization Force in Somalia, it is important for efforts in support of the TFG to focus on the following specific tasks:

- Putting in place a Task Force to assist the Somali Transitional Federal Institutions in their re-location from Kenya to Somalia;
- Mobilising the requisite funding for the Task Force;
- Mobilising the AU Military Observer Mission for deployment in Somalia, as an expansion of the Task Force;
- Mobilising the requisite funding for the AU Military Observer Mission;
- Consideration of an AU/IGAD Protection and Stabilization Force once the conditions are ripe for such a Force to be deployed.

112. The support to be provided by the international community towards the transition should aim at stabilizing the situation in the country and enabling the conditions for monitoring, disarmament, demobilization and re-integration activities, as well as intra-Somali reconciliation and post-conflict reconstruction, and fostering an environment for the organization of general national elections at the end of the transitional period.

Sudan (North-South Dialogue)

113. The IGAD-led Peace Process for Southern Sudan has made significant progress in recent months toward the final resolution of the conflict between the Government of the Sudan (GoS) and the Sudan People's Liberation Movement/Army (SPLM/A). Since the signing of the Machakos Protocol in 2002, the Parties have also signed and committed themselves to several internationally monitored Ceasefire Agreements, including agreements on security arrangements, power-sharing and wealth-sharing. As a result, there has been a significant decrease in the military engagement between the GoS and the SPLM/A, which has also facilitated the return of refugees, internally displaced persons to resume normal life in their homes.

114. The AU has, through the Special Envoy of the Chairperson of the Commission, Ambassador Baba Gana Kingibe made sustained efforts to support the momentum of the peace process by supporting the efforts deployed by IGAD, as well as maintaining close contact with the Parties and encouraging them to continue to seek all possibilities for resolving all outstanding issues in the negotiations.

115. Furthermore, the Peace and Security Council stressed, on 20 September 2004, the need for sustained efforts to ensure that progress continues to be made in the Naivasha Peace Process, and encouraged the Parties to speed up the process in order to facilitate the attainment of a comprehensive and sustainable peace agreement.

116. In view of the tremendous challenges related to post conflict reconstruction, the AU, IGAD, the IGAD Partners Forum (IPF), the UN as well as the rest of the international community have begun, in earnest, to map out strategies and identify priorities in order to address the challenges. On its part, the AU decided to establish a Post Conflict Reconstruction Committee to address the challenges of post conflict reconstruction of Southern Sudan, including, among others, the following:

- asses, in connection with the GoS and the SPLM/A, the needs and magnitude of the post conflict challenges in the Sudan;
- mobilize, as broad as possible, African support for post conflict reconstruction efforts;
- sensitize the international community about the magnitude of the post-conflict challenges in the country.

117. In pursuance of its mandate, the Committee, chaired by the Government of South Africa, sent, from 22 to 30 June 2004, a 15-member multi-disciplinary team on a fact-finding Mission to the North and South of the Sudan. The Team held very productive consultative meetings with the GoS, and other Sudanese Political parties, civil society, NGO's and the UNDP in Khartoum. The team also visited Yei, Yambio, and Rumbek in the South where it held similar consultations with local SPLM/A administrators and civil society. The Team rounded up its mission with a visit to New Site in Southern Sudan where they were received by Chairman Dr. John Garang, and the SPLM/A team dealing with post-conflict reconstruction.

118. Based on these consultations with the Sudanese people, the Committee identified key challenges to post-conflict reconstruction of Sudan, where the African Union, in collaboration with its partners and the international community as a whole could provide vital support and make a difference in the lives of many Sudanese in the post-war period. These include, among others, the following:

- assist in the rehabilitation and reconstruction of critical infrastructure in the country through the NEPAD Infrastructure Fund;
- support food security needs, particularly including Darfur and other war affected areas;
- support a well coordinated DDDR programme, taking into consideration the special needs of child soldiers;
- support social programmes on the protection of orphans, the elderly, the disabled and the IDPs;
- support the development of a comprehensive disaster management plan for the Sudan;
- support training programmes for primary health care personnel, to assist with immunization of children and women's health issues. The creation of mobile clinics to make primary health care service accessible and gradual hospital infrastructure upgrades were also recommended;
- support counselling services for the IDP's and other war-affected population to address the psychological and Post Traumatic Stress Disorder Syndrome;

119. Recently, on 19 – 18 November 2004, the United Nations Security Council met in Nairobi to discuss the situation in the Sudan, in the presence of the African Union and partners. At the end of that meeting the Sudanese Parties further signed a memorandum of Understanding promising to reach a comprehensive peace agreement before the end of the year, the Security Council declared its strong support for those efforts and reiterated its readiness to establish a United Nations peace support mission to help implement such an agreement.

120. The immediate challenge facing the peace process is for the Parties to reach a comprehensive peace agreement, which will pave the way for post-conflict reconstruction. It is therefore crucial for the African Union, with the support of and in collaboration with its Partners and the international community as a whole to provide all necessary support to facilitate the conclusion of a comprehensive peace agreement by the Parties. The AU and its Partners should also take advantage of the resumption of the negotiations on 26 November 2004, to ensure that the Parties sign a comprehensive peace agreement by the end of the year as already agreed to.

121. Finally, while it is important to highlight the important role played by AU Partners and particularly the support they have provided to facilitate the IGAD-led peace process, it is however, equally important to stress the need for the AU and its Partners to work more in partnership both in the planning and execution of programmes and for the two to speak in one voice in enhancing the peace process. The AU Post-conflict Reconstruction Committee has already identified important areas where the two could work in tandem to rebuild post-war Sudan.

Western Sahara

122. With regard to the situation in Western Sahara, the Security Council recently adopted resolution 1570 (2004), co-sponsored by France, Russian Federation, Spain, the United Kingdom and the United States of America, as "friends of Western Sahara." In that resolution, the Security Council endorsed the Report of the Secretary-General to renew the mandate of MINURSO, until 30 April 2005. The Council also reaffirmed its commitment to a solution, which will provide for self-determination of the people of Western Sahara in the context of arrangements consistent with the principle and purposes of the Charter of the United Nations.

123. The African Union, through its liaison Office in Western Sahara, continues to support the diplomatic efforts of the United Nations in bringing a lasting solution to the situation in Western Sahara. The main challenge in this area remains the need for the international community to exert political and diplomatic pressure on the two Parties as well as on the frontline States to cooperate with the United Nations and take the steps necessary to end the problem of Western Sahara. The AU and the EU should therefore strengthen cooperation in bringing the necessary diplomatic and political support.

IV. CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

124. Le processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs connaît une accélération remarquable depuis le Sommet de l'Union africaine de juillet 2004. Cette accélération est marquée notamment par la succession des réunions techniques et sectorielles préparatoires du premier Sommet, qui a eu lieu à Dar-es-Salaam, en République unie de Tanzanie, les 19 et 20 novembre 2004.

125. C'est dans le cadre de cette dynamique que se sont tenus :

- du 14 au 15 juillet 2004, à Nairobi, au Kenya, la 4^{ème} réunion des Coordinateurs nationaux des pays du champ ;
- du 6 au 10 septembre 2004, à Bujumbura, au Burundi, la 1^{ère} réunion du Comité préparatoire régional. Les participants à cette réunion ont travaillé sur les 4 thèmes de la Conférence, à savoir : la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale et les questions sociales et humanitaires. L'objectif de ce travail était de trouver les causes profondes de la crise à répétition que connaît la région des Grands Lacs et proposer des ébauches de solutions à approfondir lors des consultations ultérieures.
- du 12 au 17 septembre 2004, à Kampala, en Ouganda, la réunion des jeunes des pays de la région ;
- du 20 au 24 septembre 2004, à Arusha, en Tanzanie, la réunion des organisations non gouvernementales des pays de la région ;
- du 7 au 9 octobre 2004, à Kigali, au Rwanda, la réunion des femmes de la région.
- du 19 au 23 octobre, à Kinshasa, en République démocratique du Congo, la 2^{ème} réunion du Comité préparatoire régional qui a eu à approfondir la réflexion sur les 4 thèmes de la Conférence, à faire la synthèse des conclusions des trois réunions sectorielles (jeunes, femmes et société civile), et à préparer un avant-projet

de déclaration à soumettre aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la région, lors du Sommet de Dar-es-Salaam.

- du 8 au 10 novembre 2004, à Kampala, en Ouganda la 3^{ème} réunion du Comité préparatoire régional ; la réunion a permis d'affiner et d'adopter l'avant-projet de déclaration ;
- du 16 au 20 novembre 2004, à Dar-es-Salaam, en République unie de Tanzanie, la 1^{ère} réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays de la région, préparatoire du premier Sommet du processus de la Conférence, qui a eu lieu les 19 et 20 novembre 2004. Le Sommet a adopté la « Déclaration de Dar-es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs ». La Déclaration définit la vision, l'orientation et les objectifs des pays individuellement, et de la région collectivement, sur les 4 thèmes de la Conférence. Cette vision et ces objectifs seront traduits en protocoles devant lier les pays entre eux, et en plans d'action à mettre en œuvre selon un programme à court, moyen et long termes. Protocoles et plans d'action formeront le PACTE qui engagera les pays de la région.

126. L'Union africaine doit se féliciter de la contribution remarquable de l'Union européenne dans le cadre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, contribution qui a permis d'accélérer le processus de la Conférence. Elle pourrait en outre, saisir l'opportunité qu'offre la présente réunion, pour demander à l'Union européenne de renforcer son soutien politique, diplomatique, technique et financier pour favoriser la réussite de la deuxième phase du processus de la Conférence, ouverte avec l'adoption le 20 novembre 2004, à Dar-es-Salaam, de la « Déclaration sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement » dans la région des Grands Lacs.

v. REFORMING/RESTRUCTURING THE SECURITY COUNCIL

127. Almost sixty years since the establishment of the United Nations, the world has experienced significant changes in all areas of human interaction. A new world order has emerged from the old landmass of post-World War II. A significant number of States have emerged, new universal principles such as democracy and equality of all nations have come to form important pillars for an orderly international society. Many of the new States are from Africa, which in 1945 had only four independent States, which today represent only 7% of the

total number of independent States on the continent. The United Nations, both its structure and methods of work have remained predominantly based on the old order in which the Organization was conceived.

128. In order to ensure its effectiveness in the face of growing global challenges and particularly, to ensure democracy both in the structure and methods of work of the Organization, it is crucial to reform and restructure the Organization.

129. The African view of the reform of the United Nations, particularly the Security Council was well articulated by the 33rd Summit of Heads of States and Government of the OAU, held in Harare, Zimbabwe, in June 1997. In a Declaration, AHG/Decl.3 (XXXIII), the Assembly stressed the imperative need of ensuring equitable geographical representation in the Security Council. In this context, the Assembly declared, among others, that:

1. The composition of the Security Council should be democratized to reflect the increase in the number of State members of the United Nations;
2. Membership of the Security Council should be expanded to 26;

That, this expansion of the Security Council should embrace both categories of its membership, for the benefit of developing countries, and African countries in particular;

- a) Africa should be allocated no less than two permanent seats. These seats will be allotted to countries by decision of Africans themselves, in accordance with a system of rotation based on the current established criteria of the OAU and subsequent elements which might improve upon these criteria,
 - b) Africa should also be allocated five non-permanent seats in the expanded Security Council.
3. New permanent members should be granted same prerogatives and powers as current members;

130. The African Union is therefore appealing to its European counterparts to support Africa's position to reform the Security Council within the framework of enhancing multilateralism, democracy, and the principle of equitable

geographical representation, as well as to strengthen the bargaining power of the continent in international relations.

131. Within the context of building effective partnership, in the area of peace and security, it is important to establish a framework of cooperation between the Peace and Security Council of the African Union and the EU, to promote common positions and joint activities in areas of common concern.

VI. SMALL ARMS AND LIGHT WEAPONS

132. The widespread proliferation and trafficking of small arms and light weapons in Africa has been a key factor in the causes and prolongation of armed conflicts, lethal violence and trans-border crimes. The impact of small arms and light weapons on both individual and national security as well as on socio-economic development in Africa are far-reaching.

133. Several initiatives have been taken at the national, regional and continental levels to address the problems of small arms and light weapons. African countries have condemned the illicit proliferation and stockpiling of such weapons in Africa, within the broader framework of complete disarmament. Efforts at the continental level have focused on consolidating inter-state cooperation, harmonizing regional initiatives and building a common framework for action.

134. In June 1998, the 68th Ordinary Session of the OAU Council of Ministers adopted decision CM/Dec. 432 (LXVIII), in which it, inter alia, underscored the importance and urgency of inter-African cooperation. The 35th Ordinary Session of the Assembly of Heads of State and Government reiterated that position and stressed the need for a coordinated African approach to the problem of small arms and light weapons.

135. Efforts to achieve a common framework for dealing with the problems of small arms and light weapons in Africa culminated in the adoption of the Bamako Declaration on an African Common Position on the Illicit Proliferation, Circulation and Trafficking of Small Arms and Light Weapons, by a meeting of African Ministers, held in Bamako, Mali, from 30 November to 1 December 2000. The Bamako Declaration remains the important and viable framework for addressing the problems of small arms and light weapons. It lays out measures to be undertaken at the national, regional and continental levels. It also contributed to

the UN Programme of Action on Small Arms and Light Weapons, which African countries have also endorsed.

136. The AU Commission has taken initial measures, in liaison with the UN Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa, the United Nations Institute for Disarmament Research (UNIDIR), as well as with some civil society organizations to implement the Bamako Declaration and the UN Programme of Action. The Commission has also supported the initiatives undertaken at the national, regional and international levels.

137. The main challenge facing the AU Commission is to ensure effective implementation of the Declaration and the UN programme of Action, as well as develop a viable and comprehensive programme for disarmament in post-conflict reconstruction.

VII. LANDMINES

138. Landmines, like small arms and light weapons, continue to be the major impediments to peace, security and development in Africa, and particularly for post-conflict reconstruction. The high cost of mine clearance makes the challenge of landmines even more daunting. Efforts at the continental level to address the issue date back to 1995, when the OAU, in collaboration with the International Committee of the Red Cross organized three seminar, aimed at raising awareness and developing common strategies for dealing with the problems posed by landmines. These initial efforts were instrumental in mustering the necessary political will both at the continental and international levels towards the global ban on landmines.

139. The main break through in continental efforts came in 1997, when the OAU organized the first continental Conference of Experts on Landmines, entitled, "Towards a Landmine-Free Africa: The OAU and the Legacy of Anti-Personnel Mines." This Conference, which was held in collaboration with the South African Government at the World Trade Centre in Kempton park South Africa, from 19 to 21 May 1997, resulted in the adoption of the Kempton Park Plan of Action on Landmines, which also provided Africa's input to the Ottawa Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-Personnel Mines and their Destruction.

140. The Plan of Action was endorsed and approved by the policy Organs of the OAU, which emphasized the need for inter-African cooperation in the field of

mine clearance and assistance to victims, as well as the need for African countries to become parties to the Ottawa Convention.

141. With regard to the implementation of the Ottawa Convention, 44 member States of the African Union have become parties to it, 6 have signed but not ratified, while only three African countries have neither signed nor ratified the Convention. Therefore, while there is clear progress with regard to accession to the Ottawa treaty, the results with regard to implementation are mixed.

142. It is against this background that, the 5th Ordinary Session of the Executive Council, held in Addis Ababa, from 15 to 16 March 2004, adopted decision EX.CL/Dec.164 (V) on a Common African Position on Anti-Personnel Landmines. In that Decision, the Council requested the AU Commission to convene a Meeting of Experts to elaborate a Common African Position, based on the Kempton Park Plan of Action. It further requested the Commission to submit the report of the Meeting of Experts to a Ministerial Meeting, to be held in New York on 23 September 2004.

143. In follow up to the Council's decision, the Commission convened the 2nd Continental Conference of African Experts on Landmines, entitled "Kempton Park, Seven Years After," in Addis Ababa, Ethiopia, from 15 – 17 September 2004. The Conference was attended by Member States of the AU, as well as various United Nations (UN) specialized agencies, other international organizations and representatives of the donor and mine action communities.

144. The Conference adopted a draft African Common Position on Landmines, which it recommended to the Meeting of Ministers of Foreign Affairs/External Relations, held at in New York, on 23 September 2004, at the margins of the UN General Assembly. The document will serve as Africa's common position at the Second Review Conference of the Ottawa Convention on Landmines, to be held in Nairobi at the end of November 2004.

VIII. TERRORISM

145. The prevention and combating of terrorism remains one of the priority areas of work of the AU Commission in its efforts to promote peace, stability and security in Africa as well as in strengthening the ongoing international counter-terrorism campaign. The recent attacks on popular resorts at Taba, Egypt on 8 October 2004, which killed 26 people and left more than 100 injured underscored

the need for more vigorous efforts to prevent and combat the scourge of terrorism in Africa.

146. Efforts of the Commission have focused on operationalizing the 1999 OAU Convention and the AU Plan of Action on the Prevention and Combating of Terrorism in Africa. In this regard, the Assembly, at its Third Ordinary Session, held in Addis Ababa, in July 2004, adopted the Protocol to the 1999 OAU Convention on the Prevention and Combating of Terrorism, providing for implementation mechanisms as well as taking into consideration new international standards for the prevention and combating of terrorism, that have emerged following the attacks in the United States in September 2001.

147. Since the last Addis Ababa Summit, the Commission continued with efforts to ensure the effective implementation of continental instruments and to revitalize efforts aimed at preventing and combating of terrorism in Africa. This culminated in the convening of the Second High-Level Intergovernmental Meeting on the Prevention and Combating of Terrorism in Africa, held in Algiers, Algeria, from 13 to 14 October 2004. The Meeting was held in follow up to decision EX.CL/Dec.126(V) adopted by the Fifth Ordinary Session of the Executive Council, held in Addis Ababa, in July 2004, in which it, among other things, requested the Commission to convene the Second High-Level Intergovernmental Meeting "at the level of all AU Member States on the Prevention and Combating of Terrorism from 12 to 13 October 2004, in Algiers to evaluate the progress made and decide on the best possible follow-up."

148. The Meeting, as requested by the Council, coincided with the launching of the African Centre for the Study and Research on Terrorism (ACSRT) in Algiers, as a structure of the AU Commission to provide expertise and pioneer research, studies, training and dissemination of information as well as support Member States to strengthen their capacity in the prevention and combating of terrorism at the continental level.

149. The inaugural ceremony of the Centre and the Opening of the Meeting were conducted under the auspices of H.E. Mr. Abdelaziz Bouteflika, President of the People's Democratic Republic of Algeria, who, in his opening statement, emphasized the need for cooperation and partnership between Africa and the international community in combating terrorism, as well as the need for support to the Centre to ensure its effective functioning.

150. The main challenges ahead, which constitute part of the priority areas of the Commission and where there is need for support from the EU, in the prevention and combating of terrorism, are:

- give a practical expression to the Declaration adopted by the Second High-Level Intergovernmental Meeting on the Prevention and Combating of Terrorism in Africa;
- operationalizing all aspects and ensuring the effective functioning of the African Centre for the Study and Research on Terrorism;
- take all the necessary measures to ensure the speedy entry into force of the Protocol to the 1999 OAU Convention on the Prevention and Combating of Terrorism;
- develop a roadmap for the effective implementation of the Plan of Action on the Prevention and Combating of Terrorism in Africa;
- continue to monitor the implementation of the 1999 OAU Convention, as well as to strengthen cooperation with the international community in all aspects related to the prevention and combating of Terrorism.

IX. MERCENARISM

151. The cases of Zimbabwe and Equatorial Guinea as already discussed above, demonstrate the resurgence of the old problem of mercenarism, which has been a prevalent factor of destabilization in Africa since independence in the 1960s. The multinational dimension of the phenomenon of mercenarism underscores the importance for a multilateral approach to eradicate the phenomenon in Africa and in the world as a whole.

152. It would be recalled that the OAU, in 1977 adopted a Convention against mercenarism, which remains the continental framework for dealing with the issue. The problem, however, though the Convention is in force, is that the majority of AU Member States have not ratified the Convention. In addition to efforts aimed at effectively implementing the OAU Convention against Mercenarism, the Commission is also anticipating the establishment of a Continental Tribunal to deal with the perpetrators and crimes of mercenarism.

153. Finally, it should be stressed that mercenarism is one crucial area where the AU and the EU must engage each other within the context of bringing security and stability in Africa. In this regard, the two sides must work together to establish a common framework for joint activities to prevent their citizens from engaging in mercenarist activities. The AU therefore, appeals to the EU to support its programmes aimed at combating mercenarism in Africa.

X. CONCLUSION

154. The Commission is grateful to its Partners for the important support and cooperation they extended to it in the promotion and maintenance of peace and security in Africa. As part of its 2005 programme, the Commission will continue to give priority to accelerate progress in these different areas of work, particularly, in the areas of conflict situations, post-conflict reconstruction, disarmament and the implementation of peace agreements and important peace and security instruments at the continental level, within the broader framework of implementation of the Strategic Plan of the Commission.